

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Appel à projet

Le Conseil scientifique se félicite des initiatives prises par des Instituts pour mettre en place des financements incitatifs de taille modeste, visant par exemple à soutenir plus spécifiquement la recherche des chargé.e.s de recherche et maître.ses de conférence dans leurs laboratoires. Il souhaite cependant attirer l'attention du CNRS sur les effets négatifs d'un taux de succès trop faible aux appels à projet. Les jeunes chercheur.se.s consacrent une part croissante de leur activité à répondre à de nombreux appels d'offre à taux de succès dérisoire, sans obtenir, pour la plupart d'entre eux et elles, une amélioration de leurs conditions de recherche. Le Conseil scientifique rappelle que le taux raisonnable de succès à des appels à projets se situe entre 20 % et 30 %. Le Conseil incite donc la direction de l'organisme à réfléchir aux dispositifs les plus appropriés pour parvenir à ce résultat.

Bruno Chaudret
Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 19 avril 2018

Votants : 16 Pour, 0 Contre, 0 Abstention